Technologies d'information et de communication TIC et les pays en développement

2000/2327(INI) - 29/05/2001

La commission a adopté le rapport d'initiative de Mme Lone DYBKJÆR (ELDR, DK) sur les technologies d·information et de communication (TIC) et les pays en développement. Elle souligne qu'à la fin de 2001, 700 millions de personnes seront connectées à Internet mais plus de deux milliards d·hommes et de femmes n·auront jamais eu accès au téléphone. La révolution des TIC (téléphones, ordinateurs, matériel, logiciels) risque de creuser davantage le fossé entre pays riches et pays pauvres, ainsi qu·entre les différentes couches de population de ces derniers, à moins que soient prises des mesures pour ouvrir les pays en développement à ce processus. La commission estime que l·utilisation des nouvelles technologies de l·information peut avoir un impact important sur la réduction de la pauvreté dans des secteurs tels que l·éducation, la santé, l·environnement, le développement rural et le tourisme. Les TIC peuvent également contribuer efficacement au processus de responsabilisation des populations et à leur capacité de développer la démocratie, de mettre en place une bonne gouvernance et de renforcer les droits de l·homme. L·accès aux TIC et l·amélioration de cet accès doivent donc compter parmi les secteurs cibles du nouveau programme mis en place dans le cadre du FED pour le soutien au secteur privé. Il serait également souhaitable que la Commission dispose d·un personnel qualifié en nombre suffisant pour pouvoir mettre en place, au sein du bureau de coopération Europe Aid, une unité "e-development". Enfin, la priorité "transports" devrait, dans de nombreux cas, être remplacée par une priorité "communications, transports et énergies renouvelables".